

La dématérialisation dans les starting-blocks

OPTION FINANCE - 12 AVRIL 2019 - ARNAUD LEFEBVRE

Trésoriers, Banque, eBam

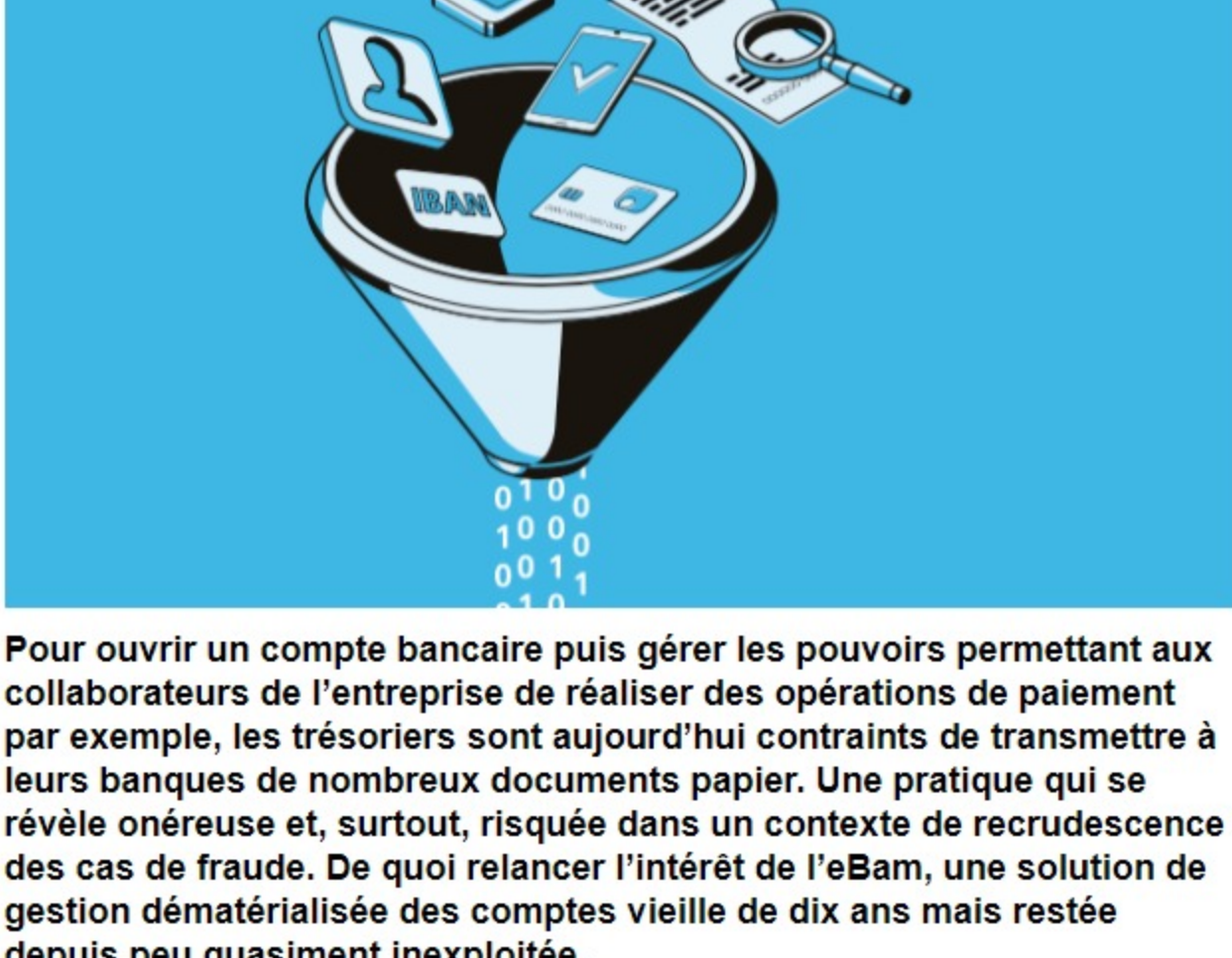
ENVOYER IMPRIMER

Partager

Twitter

+

in PARTAGER



Pour ouvrir un compte bancaire puis gérer les pouvoirs permettant aux collaborateurs de l'entreprise de réaliser des opérations de paiement par exemple, les trésoriers sont aujourd'hui contraints de transmettre à leurs banques de nombreux documents papier. Une pratique qui se révèle onéreuse et, surtout, risquée dans un contexte de recrudescence des cas de fraude. De quoi relancer l'intérêt de l'eBam, une solution de gestion dématérialisée des comptes vieille de dix ans mais restée depuis peu quasiment inexploitée.

A l'heure où les problématiques sociales et environnementales influencent de plus en plus les pratiques des entreprises, notamment celles de leur direction financière, l'image fait réfléchir. «Afin de mettre à jour la liste des collaborateurs autorisés à effectuer des opérations sur les comptes bancaires de l'entreprise, un de nos clients, une ETI industrielle, doit envoyer chaque année à ses banques, sous pli postal, plus de 3 000 pages de documents, témoigne Georges Deguimp, manager spécialiste en cash management au sein du cabinet Azzana Consulting. Sachant qu'un arbre produit en moyenne 8 000 feuilles de papier, c'est donc l'équivalent d'un de ces végétaux qui disparaît tous les deux ans, et ce juste pour un groupe !»

Mais il ne s'agit pas là de l'unique inconvénient présenté par la gestion traditionnelle des pouvoirs bancaires. En plus du coût non négligeable lié aux impressions et aux frais d'expédition des divers formulaires et justificatifs vient en effet s'ajouter celui relatif au temps passé par les salariés pour accomplir ces tâches. En outre, **le recours au papier tend non seulement à compliquer le suivi des pouvoirs pour les trésoriers et pour les banquiers, mais aussi à renforcer les risques de fraude**, tant interne (voir encadré) qu'externe. «Il est à ce titre curieux de constater que certains groupes ont significativement investi pour sécuriser leurs chaînes de paiements (mise en place de centrales de paiement...), mais qu'en parallèle, ils continuent de transmettre des informations sensibles comme l'identité des salariés habilités à exécuter des virements par courrier – et à les stocker dans des fichiers Excel – avec le danger de les voir s'égarer et/ou tomber entre de mauvaises mains», observe Eric Gayno, responsable d'activités au sein de l'éditeur de logiciels ACA. Dans un contexte marqué par la recrudescence ininterrompue des cas de fraudes au président et aux faux fournisseurs, le risque n'est, il est vrai, pas à minimiser...



Franz Zurenger, responsable de la commission systèmes d'information, AFTE, et trésorier, Interparfums

«Compte tenu notamment des délais nécessaires dans les banques au traitement des données envoyées, il faut parfois attendre six à neuf mois avant que les modifications demandées deviennent effectives.»

Une synchronisation parfaite des données

Conscients des diverses failles du modus operandi actuel, plusieurs responsables financiers d'ETI et de grands groupes font de plus en plus entendre leur voix afin de réclamer sa remise à plat. «La demande consistant à dématérialiser la gestion des comptes bancaires ne cesse de progresser depuis quelques années, à tel point qu'elle s'érige aujourd'hui au rang de priorité pour bon nombre de nos clients», confirme Karine Amas, chef de produit chez BNP Paribas Cash Management. Ce constat est également effectué par des éditeurs de logiciels dédiés à la finance, sollicités avec davantage d'ardeur «de la part d'entreprises qui disposent de plusieurs centaines de comptes bancaires gérés de manière centralisée ou de sociétés dont le trésorier est passionné par les nouvelles technologies», souligne Eric Gayno. Si les équipes des directions financières se font plus insistantes, c'est avant tout parce qu'elles savent qu'une solution susceptible de répondre à leurs attentes existe déjà sur le marché : l'electronic bank account management, ou eBam – on parle aussi de norme ISO 20022. «L'eBam est un service qui permet aux banques et à leurs clients corporate d'échanger des messages pouvant contenir des documents de façon totalement dématérialisée via des canaux sécurisés (Swift, Ebics, etc.), indique Daniel Gill, senior director chez Redbridge DTA. Plusieurs types d'opérations peuvent ainsi être réalisés par ce biais : l'ouverture et la clôture de comptes bancaires, leur gestion avec notamment les délégations de pouvoirs ainsi que la demande d'informations les concernant pour satisfaire aux exigences réglementaires, qui sont de plus en plus lourdes.»

S'agissant spécifiquement du volet consacré à la gestion des pouvoirs, l'apport de l'eBam est particulièrement précieux. «Dans la mesure où, à la suite de l'envoi d'un message eBam, les établissements bancaires confirment quasi instantanément sa bonne réception et procèdent à son traitement, la société a l'assurance que les données en possession des banques sont bien à jour, poursuit Daniel Gill. Or, à cause principalement de l'utilisation du papier, il est extrêmement rare que les listes des pouvoirs d'une entreprise détenues à l'instant T par cette dernière et par ses banques soient identiques. » **Au regard de ses caractéristiques, l'eBam présente donc tous les atouts pour séduire les directions financières... mais également les banques.** «Pour mettre à jour dans nos systèmes la liste des personnes habilitées chez nos clients à intervenir sur les comptes, il est plus simple et plus rapide pour nos propres équipes de back-office de s'appuyer sur des fichiers numériques, confie Nicolas Cailly, directeur du développement des offres paiement et cash management chez Société Générale. A ce titre, l'eBam apporte une réelle valeur ajoutée.» Il n'empêche : dix ans après les premières propositions de Swift autour de l'eBam, l'offre n'a jamais décollé, l'échec de la version initiale (voir encadré) ayant échaudé de nombreux acteurs de la communauté financière.



Georges Deguimp, manager spécialiste en cash management, Azzana Consulting

«Le guide des codes eBam utilisés pour désigner le type de pouvoirs a été complètement refondu, avec le double objectif de l'étoffer et de le rendre plus précis, de sorte que les messages soient homogènes d'une banque à l'autre.»

Des tests en cours

La donne semble toutefois être en passe de changer. Depuis près de deux ans, une série d'initiatives ont en effet été lancées, en France comme à l'international, pour favoriser l'émergence de la gestion dématérialisée des comptes bancaires. Une étape a d'abord été franchie en 2017. «Dans le cadre d'un groupe de travail réuni sous l'égide de Swift, le guide des codes eBam utilisés pour désigner le type de pouvoirs a été complètement refondu, avec le double objectif de l'étoffer et de le rendre plus précis, de sorte que les messages soient homogènes d'une banque à l'autre, rappelle Georges Deguimp. Cet événement s'apparente à l'acte de naissance de l'eBam version 2.» En parallèle, plusieurs établissements bancaires se sont dernièrement résolus à investir dans l'optique de proposer cette offre. Tandis que les grands acteurs américains (JP Morgan, Citi, Bank of America Merrill Lynch) se sont mis en situation de permettre à leurs clients d'ouvrir et de fermer leurs comptes de manière digitalisée, quelques-uns de leurs homologues européens ont, quant à eux, fait le choix d'axer leur offre sur la gestion des pouvoirs bancaires. «Nous avons significativement investi depuis quatre ans sur ce volet car c'est dessus que se concentrait la demande des entreprises, informe Karine Amas. A ce jour, notre solution fonctionne et l'offre est accessible à l'échelle française.»

Avec BNP Paribas, Société Générale est la plus en avance dans ce domaine en France.

«Après avoir mené un test avec une entreprise l'an dernier, nous venons d'élargir la phase de test avec quatre autres sociétés, précise Nicolas Cailly. Même si nous travaillons en continu avec ces clients pour améliorer le dispositif en fonction des retours d'expérience, de nouveaux corporates peuvent tout à fait les rejoindre et bénéficier de notre offre eBam.»

D'abord en retrait, les trois autres grands groupes bancaires français ont récemment accéléré. «Pour répondre à l'intérêt prononcé de plusieurs clients, nous nous attelons actuellement au développement de l'eBam, prévient Christophe Lesobre, directeur de l'innovation et du développement (solutions de paiement) au Crédit Mutuel. Même s'il s'agit d'un chantier extrêmement lourd, tant côté banque (investissements informatiques, recensement des comptes et des pouvoirs bancaires des clients, etc.) que côté entreprise (revue exhaustive des comptes et des pouvoirs bancaires), nous sommes parvenus à mettre en place un test (proof-of-concept), qui est toujours en cours, avec un client, Viparis.» En matière d'eBam, le Crédit Mutuel se veut ambitieux. «Plutôt que de limiter notre offre à la gestion des pouvoirs, nous comptons intégrer également l'ouverture et la clôture des comptes», annonce Christophe Lesobre. Même les éditeurs se joignent au mouvement. «D'ici la fin de ce mois d'avril, notre outil consacré à la gestion des comptes bancaires pourra recevoir et transmettre des messages eBam», informe Eric Gayno. Une effervescence de nature, selon les spécialistes en cash management, à consolider l'écosystème hexagonal.



Nicolas Cailly, directeur du développement des offres paiement et cash management, Société Générale

«Après avoir mené un projet pilote avec une entreprise l'an dernier, nous venons d'élargir la phase de test avec quatre autres sociétés.»

Une pression dans les appels d'offres

Les perspectives pour les directeurs financiers et les trésoriers s'annoncent d'autant plus porteuses que le contenu de la solution eBam devrait progressivement s'enrichir. En effet, les banques hexagonales qui le proposent aujourd'hui au niveau domestique vont graduellement accroître le périmètre géographique. «Notre visée est clairement internationale, et nous projetons de mettre l'eBam à disposition dans l'ensemble des pays européens très prochainement», illustre Karine Amas. Comme la quasi-totalité des entreprises aujourd'hui intéressées par la dématérialisation de la gestion des comptes bancaires sont présentes en dehors de France, cette évolution est très attendue. Autant de paramètres qui devraient soutenir la montée en puissance du dispositif. «En matière de gestion des pouvoirs bancaires, il ne fait absolument aucun doute que l'eBam deviendra la norme, affirme Nicolas Cailly. Reste cependant à savoir quand l'écosystème sera mature...» De l'avis des spécialistes, cette échéance n'interviendra probablement pas avant quelques années. Mais les corporates entendent bien réduire ce délai autant que possible. «Dans le cadre des prochains appels d'offres que nous lancerons pour sélectionner nos partenaires bancaires, notre choix final se portera sur les seuls candidats capables de proposer l'eBam», prévient le directeur financement et trésorerie d'un groupe du CAC 40. Alors que cette position est partagée par plusieurs de ses homologues, la pression n'a pas fini de monter pour les établissements bancaires et, dans une moindre mesure, les éditeurs de logiciels.

RECOURS AU PAPIER : CE QUI POSE PROBLÈME AUX DIRECTIONS FINANCIÈRES

Recrutement d'un nouveau trésorier ou d'un nouveau directeur général de filiale, départ du directeur financier du groupe... Dans la vie d'une entreprise, la liste des collaborateurs disposant de pouvoirs bancaires est régulièrement amenée à évoluer. De ce fait, la transmission aux banques sous un format papier des justificatifs destinés à mettre à jour les noms des délégataires se révèle tout particulièrement inadaptée. «Compte tenu notamment des délais nécessaires dans les banques au traitement des données envoyées et du turnover dans les corporates, il faut parfois attendre six à neuf mois avant que les modifications demandées deviennent effectives, remarque Franz Zurenger, responsable de la commission systèmes d'information de l'AFTE et trésorier du groupe Interparfums. Ainsi, à aucun moment dans les grands groupes, le répertoire des délégations sur lequel se basent les partenaires bancaires n'est à jour.»

Une situation ahurissante qui n'est pas sans faire peser des risques de fraude pour les entreprises. «Il est fréquent que des financiers qui ne sont pourtant plus en poste disposent encore d'autorisations pour effectuer des virements par exemple», pointe Georges Deguimp, chez Azzana Consulting. Un constat confirmé par le directeur financement et trésorerie d'un groupe du CAC 40, qui admet que ses propres listes ne sont pas à jour...

LE FAUX DÉPART DE L'EAM



La gestion dématérialisée des pouvoirs bancaires commence à s'imposer comme une priorité chez un nombre croissant de trésoriers, le sujet est loin d'être nouveau. «Les premiers messages normés permettant d'envoyer des fichiers sous un format eBam ont été publiés par Swift en... 2009», rappelle Eric Gayno, chez ACA.

Cette initiative s'inscrivait pleinement dans la ligne stratégique de la coopérative bancaire. «L'objectif poursuivi par Swift a toujours consisté à offrir à ses clients corporate, qui sont tous multibancarisés, des services leur permettant d'optimiser le traitement de leurs opérations bancaires, pointe Marc Delbaere, head of corporates & trade. La décision de développer des standards d'échanges dématérialisés pour gérer les comptes bancaires, de l'ouverture à la fermeture, entrainait donc déjà à l'époque parfaitement dans ce cadre.»

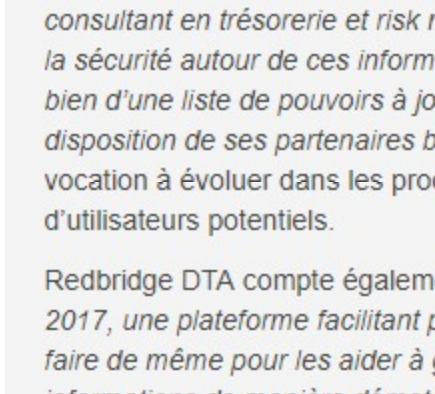
Dès 2009-2010, plusieurs banques européennes et, surtout, américaines, ont alors investi pour mettre cette solution à la disposition de leurs clients entreprises. Une décision qui s'est soldée par un échec. «L'eBam tel que proposé par les banques était alors focalisé sur les processus d'ouverture et de fermeture de comptes bancaires, se remémore Georges Deguimp, chez Azzana Consulting. Ce périmètre était trop restreint pour séduire les entreprises, d'autant que leurs attentes se concentraient déjà, à ce moment, autour de la gestion des pouvoirs bancaires.» A cela s'est ajouté un facteur conjoncturel : l'éclatement de la crise financière, qui a contraint les responsables financiers d'entreprises à s'affairer à des sujets plus prioritaires comme la gestion du BFR, la maîtrise des coûts, l'obtention de nouvelles lignes de financement... «Dans ce contexte, la version V1 de l'eBam est morte», résume Franz Zurenger, responsable de la commission systèmes d'information de l'AFTE et trésorier du groupe Interparfums.

SWIFT REVOIT SA TARIFICATION

C'était le cheval de bataille de nombreux responsables de direction financière : le prix des envois de messages eBam facturé par Swift. «Historiquement, celui-ci reposait sur le poids des fichiers transférés : plus les documents expédiés sont lourds, plus le tarif augmente, signale Franz Zurenger, responsable de la commission systèmes d'information de l'AFTE et trésorier du groupe Interparfums. Or cette pratique est extrêmement pénalisante car, dans le cadre de l'eBam, nous sommes amenés à envoyer en pièces jointes de nombreuses photos de cartes d'identité ou de passeports en guise de justificatifs, faisant ainsi rapidement grimper la taille des fichiers.»

La mobilisation des corporates a toutefois fini par payer. «Nous avons tout récemment fait évoluer notre grille tarifaire, qui tient davantage compte de la valeur intrinsèque des fichiers plutôt que de leur poids», informe Marc Delbaere, head of corporates & trade de Swift. Selon certaines estimations, le prix aurait été divisé quasiment par deux.

LA BLOCKCHAIN AU CENTRE DES EXPÉRIMENTATIONS



L'eBam n'échappe pas à la longue liste de produits ou de processus financiers qui font actuellement l'objet d'expérimentations reposant sur la blockchain. Alors que les banques s'intéressent de près à l'apport possible de la technologie des registres distribués dans ce domaine – au même titre que celui des interfaces applicatives de programmation, dites API – certains projets en sont à un stade plus avancé.

Lors du Salon UniverswiftNet qui s'est déroulé le mois dernier à Paris, le cabinet de conseil Citizen Can a ainsi présenté une expérimentation sur le sujet. «Avec le déploiement d'une plateforme numérique dédiée, notre objectif consiste à offrir un aperçu en temps quasi réel des pouvoirs bancaires au sein d'un groupe. Expliquait lors d'un atelier Pedro Jimenez, consultant en trésorerie et risk management. Le recours à la blockchain permet de renforcer la sécurité autour de ces informations, mais aussi de s'assurer que les banques disposent bien d'une liste de pouvoirs à jour puisque l'entreprise peut consulter les documents à la disposition de ses partenaires bancaires.» L'outil élaboré par les équipes de Citizen Can a vocation à évoluer dans les prochaines semaines afin de prendre en compte les remarques d'utilisateurs potentiels.

Redbridge DTA compte également se positionner sur ce marché. «Après avoir lancé, en 2017, une plateforme facilitant pour nos clients le suivi de leurs frais bancaires, nous allons faire de même pour les aider à gérer leurs pouvoirs bancaires et à transmettre les informations de manière dématérialisée et sécurisée, prévient Daniel Gill, senior director au sein du cabinet de conseil. En plus du volet protection, l'utilisation de la blockchain contribuera à synchroniser les données détenues par l'entreprise et par ses banques.» Cette solution sera prochainement opérationnelle, tant aux Etats-Unis qu'en Europe.